



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

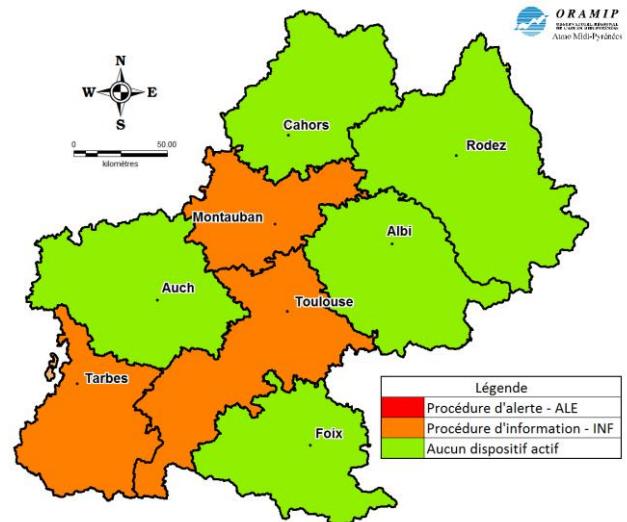
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 29/12/2016 à 16h00

Un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension (PM10) est prévu par l'ORAMIP pour la **journee de vendredi 30 décembre 2016** sur les départements des Hautes-Pyrénées, de Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public pour la journée de Mardi 13 décembre 2016.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Les particules en suspension dans l'air s'accumulent depuis mercredi 28 décembre sous l'effet combiné des émissions polluantes et des conditions météorologiques particulièrement stables.

Les niveaux actuels de particules en suspension sont élevés sur une grande partie du territoire régional. Les modèles de prévision météorologique et de pollution atmosphérique indiquent que la situation ne va pas s'améliorer et pourrait même se dégrader davantage dans les prochains jours.

Ainsi, les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne sont placés en vigilance avec une prévision de dépassement du seuil d'information et de recommandation.

Afin de limiter les émissions polluantes, la préfecture des Hautes-Pyrénées a pris un arrêté interdisant toutes pratiques d'écobuage et d'incinération de végétaux jusqu'au 3 janvier 2017 inclus :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/arrete-interdisant-l-ecobuage-dans-les-hautes-a3033.html>

Cette procédure est valable pour la journée du 30/12/2016.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 29/12/2016 à 16h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 oramip.atmo-midipyrenees.org

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 29/12/2016 à 16h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute Garonne et du Tarn-et-Garonne.